

FICHE D'INSCRIPTION

Céramique 2022 / 2023

L'adhésion 2022 / 2023 s'élève à 20€ par famille *en raison de la reprise des activités CERAMIQUE au début du mois de janvier 2023*

Nom de l'adhérent :	
Prénoms :	
Date de naissance :	Age :
Adresse :	
Code postal : Ville :	
Portable (Joignable au moment du cours) :	
@ en capitale :	
Noms et prénoms du responsable (Pour les mineurs) :	

ACTIVITE(S) CHOISIE(S)

Nom de l'activité

.....

Jour / Horaires

.....

Prix

.....

Coût TOTAL

.....

Modalités de règlement : Chèque(s) libellé(s) au nom de **LA MAISON DES ARTS**

Numéro du chèques	Banque	Date d'encaissement	Montant
Nombres de Chèques associatifs			
Nombres de Chèques CAF			
PASS 78 CULTURE			
Nombres de Chèques Vacances			

Fait à Saint Cyr l'École le

Signature précédée de la formule « lu et approuvé »



CONDITIONS GÉNÉRALES CERAMIQUE 2022 / 2023

• L'inscription à une activité hebdomadaire de La Maison des Arts est conditionnée à l'adhésion, obligatoire :

FAMILLE ADHERENTE

20 EUROS

- L'association vous permet de suivre un cours d'essai d'une valeur de 5 euros.
- Toute inscription est considérée comme acquise et définitive au rendu du dossier d'inscription (bulletin d'inscription signé et règlement).
- Les cours commencent la semaine 1 soit à compter du mercredi 4 janvier, cependant l'association se donne le droit d'annuler un cours collectif dont l'effectif n'atteindrait pas 9. Dans ce cas, l'inscription au cours concerné ainsi que l'adhésion, si elle ne concerne que ce cours, seront remboursées.
- A partir du 1^{er} Janvier 2023, pour toute nouvelle inscription, nous vous offrons une réduction de 40€ sur le prix des cours. Et 10€ en plus les mois suivants.

Les cours se dérouleront dans la Maison de quartier Bizet (Épi d'or).

• Les mineurs adhérents doivent être autorisés par la personne responsable dont ils dépendent. Ils ne sont encadrés que pendant les horaires des activités auxquelles ils sont effectivement inscrits et présents. En dehors de ces horaires, les mineurs demeurent sous la seule responsabilité de leurs parents y compris à l'intérieur du centre Sémard.

LES STAGES

Des stages ponctuels ouverts à tous pourront être organisés en cours d'année. Leur inscription n'est pas soumise à l'adhésion mais un tarif différent sera appliqué entre adhérents ou non adhérents.

Les chèques associatifs ne sont pas appliqués sur les stages. Les désistements sont acceptés jusqu'à 2 semaines avant la date de démarrage du stage. Au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera effectué. L'intégration à un stage en cours de semaine est possible, mais le tarif ne sera pas calculé au prorata, le montant du stage sera dû dans son intégralité. Les chèques associatifs ne sont pas acceptés sur les stages.

Pour chaque stage, un minimum de 9 inscrits est requis, En cas d'inscriptions insuffisantes La Maison des Arts se réserve le droit de rembourser et de ne pas ouvrir le stage.

CONDITIONS DE PAIEMENT

La cotisation d'adhésion ainsi que la totalité des sommes dues pour l'année doivent être réglées à l'inscription.

L'adhésion est réglée séparément des cours.

L'association offre la possibilité de régler le montant total des cours en 6 chèques au maximum. Déposés au moment de l'inscription, ils seront remis en banque au début des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin. 2023.

La Maison des Arts accepte les règlements par chèque, en espèces ainsi que les chèques Associatifs, PASS 78, chéquiers CAF-LOISIRS, Chéquiers VACANCES (hors coupon sport), hors adhésion.

- J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales d'inscription à La Maison des Arts inscrites ci-dessus.

Fait à Saint Cyr l'École le

Signature précédée de la formule « lu et approuvé »